

Search for Board Directors, Chairperson and Vice-Chair Person

With the introduction of Bill C-69, the Government proposes to repeal the National Energy Board Act. Located in Calgary, Alberta, the Canadian Energy Regulator would replace the National Energy Board, and would serve as an independent energy lifecycle regulator responsible for federally regulated pipelines and power lines, energy development and trade.

Under the proposed legislation; the Canadian Energy Regulator would have a Board of Directors, consisting of at least five but not more than nine Directors, including a Chairperson and a Vice-Chairperson. Under the proposed legislation, at least one of the Director positions must be filled by an Indigenous person. All members of the Board would be appointed by the Governor in Council.

An appointment to these positions will only be made should the legislation to create the Canadian Energy Regulatory be approved by Parliament and receive Royal Assent.

The Board of Directors would be responsible for the governance of the Regulator and its governance functions, including providing strategic direction and advice to the Regulator. The Board of Directors would also exercise its powers and perform its duties and functions in a manner that respects the Government of Canada's commitments with respect to the rights of the Indigenous peoples. The Board of Directors would not give directions or provide advice with respect to any particular decision, order or recommendation that would be made by the Commission or a Commissioner.

The Chairperson and Vice-Chairperson would have the same powers, duties and functions as any Director on the Board, with these additional roles and responsibilities: Facilitate highly effective Board performance by providing leadership in the management of the Boards affairs; Ensure the Board fulfills its legislated mandate and responsibilities with full transparency; Oversee the application of sound governance practices; Preside over meetings of the Board; and Business Arenas, and Perform any duties or functions assigned by the Board.

As a successful candidate for the Board Director/Chairperson/Vice-Chair Person positions, you would have proven success on governance boards in addition to strong organizational leadership credentials. Applicants should have a history of dealing with energy-related economic, engineering, social, safety, trade, and environmental issues. Experience in working with Indigenous peoples in relation to development, environmental assessment and/or environmental protection would be considered an asset.

The Canadian Energy Regulator will be committed to a diverse and inclusive organization that reflects the population it would serve to best meet the needs of Canadians. Consider joining a team where diversity, inclusion and innovation are valued and supported.

If you are ready to take on one of these roles, please contact Boyden's Calgary office at 403-410-6700 or forward your resume and related materials to opportunities@boyden.com and state the title of the position in the subject line of your e-mail. Candidates must also online via the [Governor in Council Appointments website](#)

Please click below for a short video:

English General Audience: <https://youtu.be/kPMDYCiOQ90>

French General Audience: <https://youtu.be/tOATNc8LeIM>

Recherche d'un président, d'un vice-président et d'administrateurs

Avec le dépôt du projet de loi C-69, le gouvernement propose d'abroger la *Loi sur l'Office national de l'énergie*. Située à Calgary, en Alberta, la Régie canadienne de l'énergie remplacerait l'Office national de l'énergie. Elle agirait comme organisme indépendant de réglementation d'installations (pipelines et lignes de transport d'électricité relevant de la compétence fédérale) tout au long de leur cycle de vie, et serait responsable de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

En vertu du projet de loi, la Régie canadienne de l'énergie disposerait d'un conseil d'administration composé d'au moins cinq administrateurs mais pas plus de neuf, dont un président et un vice-président. Selon ce projet de loi, au moins un des postes d'administrateur devra être occupé par une personne autochtone. Tous les membres du conseil d'administration seraient nommés par le gouverneur en conseil.

La nomination des personnes à ces postes se fera uniquement si la loi visant à créer la Régie canadienne de l'énergie est approuvée par le Parlement et reçoit la sanction royale.

Le conseil d'administration serait chargé de la gouvernance de la Régie et de ses fonctions de gouvernance, et pourrait notamment lui donner des orientations et des conseils stratégiques. Il devrait également exercer ses pouvoirs et remplir ses fonctions de manière à respecter les engagements du gouvernement du Canada à l'égard des droits des peuples autochtones. Toutefois, il lui serait interdit de donner des instructions ou des conseils à l'égard de décisions, ordonnances ou recommandations particulières de la commission ou d'un commissaire.

Le président et le vice-président auraient les mêmes attributions, obligations et fonctions que tout autre administrateur du conseil d'administration, en plus des rôles et responsabilités suivants : optimiser le rendement du conseil d'administration en assurant le leadership dans la gestion de ses activités, s'assurer que le conseil d'administration s'acquitte en toute transparence du mandat et des responsabilités qui lui ont été prescrits par la loi; superviser l'application de bonnes pratiques de gouvernance; présider les réunions du conseil d'administration; présider les réunions d'affaires, et s'acquitter des obligations et des fonctions assignées par le conseil d'administration.

Les personnes retenues pour les postes président, vice-président et administrateurs auraient déjà fait partie d'un conseil de gouvernance, en plus de posséder de solides qualités de leader organisationnel. Les candidats doivent avoir de l'expérience dans le traitement des questions touchant les aspects économiques, sociaux, sécuritaires, commerciaux, environnementaux et d'ingénierie du secteur de l'énergie. Une expérience de travail avec les peuples autochtones sur des questions de développement, de protection et d'évaluation environnementales serait considérée comme un atout.

La Régie canadienne de l'énergie se veut une organisation diversifiée et inclusive, à l'image de la population qu'elle dessert, afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens. Envisagez de joindre une équipe qui valorise et encourage la diversité, l'inclusion et l'innovation.

Si vous souhaitez assumer l'un de ces rôles, veuillez communiquer avec le bureau de Boyden à Calgary, au 403 410-6700, ou envoyer votre curriculum vitae et les documents connexes à en indiquant le titre du poste dans l'objet de votre courriel. Il est également possible de poser sa candidature en ligne sur le [site Web du gouverneur en conseil](#).

Cliquez sur l'un des liens ci-dessous pour accéder à une courte vidéo :

En français : <https://youtu.be/tOATNc8LeIM>

En anglais : <https://youtu.be/kPMDYCiOQ90>